

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LE SEMESTRE D'HIVER

1899—1900



GENÈVE

IMPRIMERIE ARNOLD MALAVALLON

Péligserie, 18.

1899

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1899 et finira le 22 mars 1900.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens seront reçues du 19 septembre au 1^{er} octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils seront interrompus du 23 décembre 1899 au 4 janvier 1900 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1900 et finira le 15 juillet. — La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1899-1900 est composé de :

MM. Charles SORET, *Recteur*.
Ernest MARTIN, *Vice-Recteur*.
Raoul GAUTIER, *Secrétaire*.

ET DE

MM. Robert CHODAT, Doyen de la Faculté des Sciences.
Adrien NAVILLE, Doyen de la Faculté des Lettres.
Alfred MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.
Édouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie.
Adolphe D'ESPINE, Doyen de la Faculté de Médecine.

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1899-1900

Faculté des Sciences

M. le Professeur R. CHODAT, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

M. G. OLTRAMARE, prof. ord.

Calcul différentiel et intégral. 4 heures.
Exercices de mathématiques. 4 »

M. C. CAILLER, prof. ord.

Mécanique rationnelle. 4 heures.
Exercices de mécanique. 2 »
Géométrie analytique. 1 »
Calcul des probabilités. 1 »
Algèbre. 2 »

M. R. GAUTIER, prof. ord.

Astronomie générale. 2 heures.
Météorologie. 2 »

M. C. GALOPIN, prof. extr.

Exercices de mathématiques élémentaires. 2 heures.
Calculs de physique. 1 »
Éléments de la théorie des quaternions. 1 »
Calcul approximatif. 2 »

M. C. SORET, prof. ord.

Physique expérimentale. 4 heures.
Travaux pratiques dans le laboratoire de physique.

M. A. RILLIET, prof. extr.	
<i>Compléments de physique.</i> — Propriétés générales ; chaleur.	4 heures.
<i>Mesures électriques et magnétiques.</i>	3 »
M. C. GRÆBE, prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i>	
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.	
<i>Chimie théorique générale.</i>	3 heures.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie.</i> — Visites d'usines.	
M. Amé PICTET, prof. ord.	
<i>Chimie biologique.</i>	2 heures.
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie biologique et pharmaceutique.</i> — Tous les jours. S'adresser au professeur.	
M. L. DUPARC, prof. ord.	
<i>Minéralogie et pétrographie.</i>	3 heures.
<i>Répétitoire pratique.</i>	2 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie.</i> — Tous les jours. — S'adresser au professeur.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'analyse minérale.</i> — Tous les jours. — S'adresser au professeur.	
<i>Analyse minérale.</i>	2 heures.
M. E. YUNG, prof. ord.	
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux invertébrés.</i>	5 heures.
<i>Histoire de la création et théories générales.</i>	1 »
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.</i>	
S'adresser à M. le professeur E. YUNG, directeur.	

M. BEDOT, prof. extr.	
<i>Zoologie générale.</i>	1 heure.
M. M. THURY, prof. ord.	
<i>Physiologie botanique.</i>	2 heures.
M. R. CHODAT, prof. ord.	
<i>Botanique systématique, médicale et pharmaceutique</i> (I ^{re} partie, Cryptogames).	3 heures.
<i>Anatomie végétale.</i>	1 »
<i>Formations végétales.</i>	1 »
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie végétale, de botanique systématique et de microbiologie.</i> — Tous les jours.	
M. C. SARASIN, prof. ord.	
<i>Géologie et paléontologie.</i>	3 heures.
<i>Exercices pratiques.</i> — S'adresser au professeur.	
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.	
<i>Psychologie expérimentale</i> (Chapitres choisis de psychologie normale). Des principales recherches et théories contemporaines.	2 heures.
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de psychologie.</i> — S'adresser au professeur.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. J. LYON, D ^r ès sc.	
<i>Géométrie analytique.</i>	2 heures.
M. H. FEHR, licencié ès sc.	
<i>Géométrie projective.</i>	2 heures.
M. P. CRÉPIEUX, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie organique.</i>	1 heure.

M. F. ULLMANN, D ^r ès sc.	
<i>Méthode de travail dans le laboratoire de chimie organique.</i>	4 heure.
M. L. CHAVANNE, D ^r ès sc.	
<i>Analyse des denrées alimentaires.</i>	4 heure.
<i>Travaux pratiques.</i> — Une matinée par semaine.	
M. F. KEHRMANN, D ^r ès sc.	
<i>Les matières colorantes organiques</i>	2 heures.
M. A. BABEL, D ^r ès sc.	
<i>Analyse des liquides de l'organisme.</i>	4 heure.
<i>Travaux pratiques.</i> — Une matinée par semaine.	
M. P. DUTOIT, D ^r ès sc.	
<i>Répétitoire de chimie physique, électrochimie.</i>	4 heure.
M. Alf. LENDNER, D ^r ès sc.	
<i>Exercices pratiques de microscopie appliquée à l'étude des substances alimentaires.</i>	4 heure.
M. Aug.-E. BONNA, D ^r ès sc.	
<i>Chapitres choisis d'électrochimie.</i>	4 heure.
M. ACKERMANN, D ^r ès sc., chef du Laboratoire cantonal de l'analyse des denrées alimentaires.	
<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	4 heure.
<i>Visites au Laboratoire cantonal.</i>	
M ^{lle} A. RODRIGUE, D ^r ès sc.	
<i>La sensibilité végétale.</i>	4 heure.
M. C. RÜST, D ^r ès sc.	
<i>Photographie.</i>	2 heures.
<i>Analyse spectrale.</i>	4 »

M. J. BRIQUET, D ^r ès sc.	
<i>Exercices pratiques d'Anatomie et de Physiologie végétales.</i> — Une matinée par semaine.	
<i>Morphologie comparée des végétaux</i> (complément et répétitoire du cours de M. Thury).	4 heure.
M ^{lle} C. SCHÉPILOFF.	
<i>Physiologie comparée.</i>	4 heure.
M. C. FUHRMANN, D ^r ès sc.	
<i>Les provertebrés et l'origine des vertébrés.</i>	4 heure.
M. CLAPARÈDE, D ^r méd.	
<i>Psychologie et physiologie des sensations.</i>	
<i>Exercices pratiques dans le laboratoire de M. le prof. Flournoy.</i>	
M. PEARCE, D ^r ès sc.	
<i>Compléments de cristallographie.</i>	4 heure.
<i>Les gîtes métallifères, les minerais et leurs traitements industriels.</i>	4 »

CONDITIONS D'ADMISSION¹

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

¹ Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence lycéale et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des élèves qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Les deux cours de compléments de physique sont plus spécialement destinés aux candidats au baccalauréat ès sciences mathématiques, au baccalauréat ès sciences physiques et chimiques et au diplôme de chimiste.

¹ Les plans d'études n'ont aucun caractère obligatoire.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le Professeur ADRIEN NAVILLE, doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Catulle. — Aulu-Gelle, fragments des neuf premiers livres	3 heures.
Minucius Felix : <i>Octavius</i> .	1 »
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Les poètes du 1 ^{er} siècle après Jésus-Christ.	2 »
<i>Histoire des religions.</i> — L'Inde.	2 »

M. Jules NICOLE, prof. ord.

<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Lysias et Démosthènes, plaidoyers choisis. — Eschyle : <i>Prométhée enchaîné</i> .	4 heures.
<i>Histoire littéraire.</i> — Les prosateurs athéniens du 5 ^{me} et du 4 ^{me} siècles.	2 »
<i>Paléographie grecque.</i> — Déchiffrement de textes. Critique verbale.	1 »

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.

<i>Littérature française.</i> — La comédie de caractère et la comédie de mœurs au XVII ^e siècle.	3 heures.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 »
<i>Explication des auteurs français de la licence.</i>	1 »
<i>Séminaire.</i> (Voir plus loin.)	

M. Eugène RITTER, prof. ord.

<i>Histoire de la langue française.</i> — Le moyen-âge et la Renaissance.	2 heures.
---	-----------

- Interprétation d'anciens textes français.* 4 heure.
Conférence. — Etude des sources pour l'histoire de la littérature et de la langue françaises modernes. 4 »
- M. Ernest MURET, prof. ord.
- Grammaire historique des langues romanes.* — Les voyelles. 2 heures.
Littérature italienne. — La Renaissance. 2 »
Conférence. — Explication du *Prince* de Machiavel. 4 »
Conférence. — Explication de textes provençaux. 4 »
- M. Emile REDARD, prof. ord.
- Littératures du Nord.* — Etudes sur les œuvres, la vie et le temps de Shakespeare et de François Bacon. 2 heures.
Conférences. — Interprétation et commentaire d'auteurs anglais : Shakespeare *Julius Cæsar*, Fr. Bacon, *Essays* (choix). 4 »
 — Interprétation et commentaire d'auteurs allemands. Luther : *An den christlichen Adel deutscher Nation*. Gottfried Keller : *Romeo und Julia auf dem Dorfe*. 4 »
- M. Joseph WERTHEIMER, prof. ord.
- Philologie.* — La philologie classique au XVIII^{me} siècle. Philologie grecque, y compris F.-A. Wolf. 2 heures.
Linguistique. — Origine du langage. Classification des langues. Phonologie. Morphologie. 2 »
- M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.
- Sanscrit.* (Cours élémentaire ou cours plus avancé, selon le désir et le degré de préparation des élèves). 4 heure.
Grammaire comparée du grec et du latin. 4 »
Etude de la langue anglo-saxonne. 2 »
Séminaire. — Voir plus loin.

- M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord.
- Histoire de la philosophie.* — La philosophie anglaise et la philosophie allemande. 4 heures.
Psychologie générale. 2 »
- M. Adrien NAVILLE, prof. ord.
- Théorie de la science.* — Logique. 3 heures.
- M. Edouard NAVILLE, prof. extr.
- Archéologie.* — L'art grec et ses origines. 2 heures.
Egyptologie. — Histoire d'Egypte. 2 »
- M. Francis DE CRUE, prof. ord.
- Histoire moderne.* — La question d'Orient depuis le moyen âge jusqu'au 19^{me} siècle. 3 heures.
Diplomatique et paléographie. — Etudes sur le moyen âge d'après les chartes. 4 »
Conférence. — Commentaires sur l'*Ancien Régime* de Tocqueville. 4 »
- M. Charles SEITZ, prof. ord.
- Histoire ancienne.* — Etablissement du régime impérial à Rome. L'empire pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. 2 heures.
Conférence. — Etude des sources pour l'époque étudiée dans le cours d'histoire ancienne. 4 »
Histoire contemporaine. — Formation de l'unité italienne. 2 »
Séminaire. — Voir plus loin.
- M. Charles BERGEAUD, prof. ord.
- Histoire nationale.* — Histoire de la culture à Genève aux XVII^e et XVIII^e siècles. 2 heures.
Conférence. — Travaux de Séminaire. 2 »
Droit constitutionnel comparé. — Constitutions des démocraties étrangères (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, France, Républiques australiennes). 2 »

M. Louis BRIDEL, prof. ord.

Législation civile comparée. — Histoire comparée de la législation et géographie juridique. Description des principaux codes. Vues générales sur la codification. 2 heures.

M. Maffeo PANTALEONI, prof. ord.

Economie politique. — Les facteurs de production, leur forme primitive et leur forme présente. 4 heures.

Statistique. — Méthodes de recherche statistique. 2 »

Conférences économiques. — Examen critique de documents concernant les formes archaïques des facteurs de production. 2 »

M. Louis WUARIN, prof. ord.

Systèmes politiques. — L'Orient. L'Occident. Antiquité classique. Moyen âge. 2 heures.

Economie sociale. — Organisation du travail. Syndicats et trusts. Assurances libres et obligatoires. Paupérisme, assistance. Idée moderne de la philanthropie. Principes directeurs en économie sociale. 2 »

Conférences préparant à la licence ès-sciences sociales. 2 »

M. Eugène de GIRARD, prof. extr.

Systèmes sociaux. — Théories et faits. 4 heure.

Conférence d'histoire économique. 4 »

M. Paul DUPROIX, prof. ord.

Pédagogie. — Les principaux systèmes modernes. Analyse et critique des ouvrages les plus importants. 2 heures.

— Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. Les dernières réformes. 4 »

— Méthodologie générale et spéciale pour les différentes branches de l'enseignement. 4 »

Conférence. — Exercices de discussion entre MM. les étudiants sur les principaux problèmes pédagogiques, sous la direction du professeur. 4 heure.

Littérature française. — Les principaux romanciers du XIX^{me} siècle. 2 »

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. H. COURVOISIER, lic. ès lettres.

Interprétation d'auteurs grecs. — Homère, chants choisis de l'ILIADE. 4 heure.

Interprétation d'auteurs latins. — Cicéron, Horace. 4 »

M. Emile DUNANT, D^r phil.

Questions d'histoire diplomatique. — La neutralité et le rôle international de la Suisse. 4 heure.

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.

Etudes de folklore. — La naissance, les fiançailles, le mariage et la mort. 4 heure.

Séminaire. — Voir plus loin.

M. F. ROGET.

Littérature anglaise. — La langue de Chaucer. Commentaire philologique et littéraire. 4 heure.

Conférence. — Interprétation d'un drame shakespearien. 4 »

M. A. SCHNÉEGANS.

Diction française. — Lecture expressive. Prononciation. Correction des accents étrangers. Interprétation d'auteurs. 4 heure.

M. Georges THUDICHUM.

La diction française. — Exercices de prononciation et d'articulation. Lecture expressive. 2 heures.

Séminaire. — Voir plus loin.

M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.

Histoire de l'Art. — L'art au Moyen âge. 2 heures.
Conférence d'histoire de l'art et d'esthétique. 1 »

M. L. WINIARSKI, D^r ès lettres.

Economie sociale. — Les bases économiques 4 heure.
 de la science sociale. Sociétés préhistoriques.
Economie politique. — La théorie économique
 de Karl Marx (Analyses des vol. I, II et III du
Capital). 1 »

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Conférences spéciales.

M. Eugène RITTER, prof.

Etude des sources pour l'histoire de la littérature 4 heure.
 et de la langue françaises modernes. —
 I. Les correspondances des écrivains français.
 Recherches spéciales sur les correspondances
 de Voltaire, de J.-J. Rousseau et de Mme de
 Staël. 1 »

M. Bernard BOUVIER, prof.

Lecture analytique d'auteurs français modernes. 4 heure.
Exposés et discussions littéraires. 1 »

M. Charles SEITZ, prof.

Histoire des mœurs et des institutions en pays 4 heure.
 de langue française dans les temps modernes.
 — Le XVIII^e siècle en France. 1 »

M. F. DE SAUSSURE, prof.

Phonologie. — Etude de quelques faits de pro- 4 heure.
 nonciation française.

M. Louis ZBINDEN, privat-docent.

Methodologie du français. — I. Critique de 4 heure.
 manuels, par le professeur et les membres du
 séminaire.
 II. Conférence d'application. Leçons sur des
 questions de vocabulaire, de grammaire,
 d'élocution et de composition, faites par les
 membres du Séminaire. 2 »

M. Ch. BALLY, privat-docent.

Stylistique (fondée sur la traduction en français 4 heure.
 d'auteurs allemands et anglais).
Auteurs allemands (pour les membres de
 langue allemande). 1 »
Auteurs anglais (pour les membres de langue
 anglaise).

M. Henri MERCIER, priv. doc.

Syntaxe du français depuis le XVII^e siècle. Galli- 4 heure.
 cismes. 1 »
Exercices écrits de langue et de style.

M. Georges THUDICHUM, privat-docent.

Prononciation et diction. 4 heure.

S'il y a un nombre suffisant de membres du Séminaire dont l'italien soit la langue maternelle, on instituera pour eux une conférence de stylistique, fondée sur la traduction en français d'auteurs italiens.

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs pour le semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ETUDES

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie. Voir les programmes détaillés des examens de licence, et, pour le grade de docteur, les Règlements de l'Université.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

Un Séminaire de français moderne est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

On ne peut être admis, au nombre des membres du Séminaire, sans être immatriculé dans une des Facultés de l'Université¹.

Commencement des conférences dès la première semaine du semestre.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française depuis le XVI^e siècle ; Phonologie du français ; diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les leçons pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté

¹ Pour être renseigné sur les conditions spéciales, s'adresser à M. le prof. Bernard Bouvier, administrateur du Séminaire.

les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui auront réussi obtiendront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française, et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants étrangers qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu, en 1899, du 18 juillet au 30 août. — Onze leçons par semaine. Des cours spéciaux sont en outre offerts aux participants. Voir le programme détaillé.

Faculté de Droit

M. le professeur Alfred MARTIN, doyen.

- M. H. BROCHER DE LA FLÉCHÈRE, prof. ord.
Histoire et institutions du droit romain. 7 heures.
- M. LOUIS BRIDEL, prof. ord.
Introduction au droit civil. — Du droit et des lois en général. Droit des personnes et de famille : mariage, filiation, tutelle, matières diverses. Droits réels : distinction des biens, propriété, usufruit, servitudes. (D'après le code civil français, avec références au code civil italien et au nouveau code civil allemand). 5 heures.
Législation civile comparée. — Histoire comparée des législations et géographie juridique. Description des principaux codes. Vues générales sur la codification. 2 »
- M. MAFFEO PANTALEONI, prof. ord.
Economie politique. — Les facteurs de production. Leur forme primitive et leur forme présente. 4 heures.
- M. CHARLES BORGEAUD, prof. ord.
Droit constitutionnel comparé. — Constitutions des démocraties étrangères (Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, France, Républiques austro-allemandes). 2 heures.

- M. PAUL MORIAUD, prof. ord.
Procédure romaine. — Lecture de Gaius. Institutes (Livre IV). 4 heures.
- M. FERDINAND GENTET, prof. ord.
Droit international public. — Développement du droit des gens. Les Etats; leurs droits, biens, obligations. — Droit international en temps de guerre. 3 heures.
- M. ALFRED MARTIN, prof. ord.
Code civil français (Livre II). — Distinction des biens. Propriété, usufruit, servitudes. — Commencement du Livre III. Successions (références au code civil allemand). 5 heures.
Droit privé fédéral. — Etude spéciale de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. 2 »
- M. ALFRED GAUTIER, prof. ord.
Droit pénal. — Introduction historique et philosophique. Théories générales : loi pénale, délit, délinquant, peine. Partie spéciale : des différents délits et de leur répression (France, Allemagne, Italie, Belgique, Suisse, etc.) 5 heures.
- M. LOUIS REHFOUS, prof. ord.
Droit commercial. — I. *Les sociétés.* 1° Le contrat de société. Les sociétés commerciales. Question de la personnalité juridique et de la nationalité des sociétés. 2° La société en nom collectif. 3° La société en commandite simple. 4° L'association en participation. 5° a) La société anonyme. Historique. Conditions de constitution. Organes. Comptes. Dissolution. Les actions. Les obligations. Les parts de fondateurs. b) La société en commandite par actions. 6° L'association (société

coopérative, société à capital variable). 7° La société à responsabilité limitée (Genossenschaft mit beschränkter Haftung). — II. *Droit relatif aux transports*. — Le contrat de transport. Législation concernant les chemins de fer; étude spéciale de la convention internationale du 14 octobre 1890 sur les transports de marchandises et de la loi fédérale du 29 mars 1893 sur les transports par chemins de fer. Notions sommaires de droit maritime.

3 heures.

Cours libre. — 1° Législation anglaise concernant les sociétés, spécialement les sociétés par actions. 2° Le service des postes, télégraphes et téléphones.

4 »

M. Hippolyte Gosse, prof. ord.

Médecine légale.

2 heures.

M. Paul Moriaud, prof. ord.

Pandectes. — Partie générale (avec références au code civil allemand). Droit objectif, droit subjectif. Personnes. Choses. Acquisition, modification et perte des droits (actes juridiques). Exercice et protection des droits.

3 heures.

Exégèse des Pandectes.

4 »

M. Jules Roguin, prof. extr.

Droit fédéral public et privé. — Introduction. Origines du droit fédéral. Constitution fédérale du 29 mai 1874. Organisation du Tribunal fédéral et sa compétence en matière civile et pénale.

3 heures.

Conférences.

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Gabriel Odier, Docteur en droit.

Droit fédéral et droit cantonal. — Sphères d'application respectives. Délimitation. Loi sur les rapports de droit civil. Détails. Jurisprudence fédérale et cantonale la plus récente.

4 heures.

M. E. de Girard, prof. extr.

Finances publiques. — Théorie du budget et des impôts.

4 heures.

M. Combothegra, Docteur en droit.

Droit germanique. — Exégèse du Miroir de Saxe.

4 heures.

M. Philippe Dunant, D^r en droit.

Les Brevets d'invention en droit fédéral. — Droit comparé et droit international.

4 heures.

M. Hugo de Claparède, D^r en droit.

Droit germanique. — Répétitoire et étude comparative du droit germanique avec les institutions principales et correspondantes du droit romain et du droit moderne fédéral et allemand (pour Messieurs les étudiants allemands « Deutsches Privat-Recht »).

2 heures.

Droit maritime.

4 »

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes,

justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES¹

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire et institutions du droit romain. — Histoire et institutions du droit moderne. — Introduction au droit civil. Livre I^{er} du Code Civil. — Législation civile comparée. — Economie politique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (spécialement pour les étudiants suisses). — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Droit public. — Droit international public et privé. — Droit civil : Livres II et III du Code civil français. — Législation civile comparée (deuxième année). — Droit pénal et procédure pénale. — Procédure civile. — Droit commercial. — Pandectes. — Médecine légale. — Droit fédéral public et privé (spécialement pour les étudiants suisses).

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Faculté de Théologie

M. le professeur E. MONTET, doyen.

M. Auguste CHANTRE, prof. ord.,

Théologie historique. — Histoire du Christianisme et de l'Eglise de 1564 à la fin du XVIII^{me} siècle.

3 heures.

Notions de droit ecclésiastique protestant, suisse et français.

4 »

M. Édouard MONTET, prof. ord.

Exégèse de l'Ancien-Testament. — Genèse.

2 heures.

Introduction aux livres historiques, poétiques et prophétiques de l'Ancien Testament.

2 »

Hébreu. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du livre de Josué.

2 »

Conférences du Séminaire d'hébreu.

2 »

Histoire du peuple d'Israël.

1 »

Lectures théologiques en langue allemande. —

Division supérieure: Luther, opuscules. Buhl, *Die socialen Verhältnisse der Israeliten.*

2 »

Division inférieure.

2 »

Langue arabe. — Division supérieure: Syntaxe. Interprétation du Coran.

1 »

Division inférieure: Éléments de la grammaire.

1 »

Histoire de la littérature arabe. — Introduction.

La poésie arabe antéislamique. Le Coran et l'époque de Mahomet.

2 »

M. Ernest MARTIN, prof. ord.	
<i>Histoire du texte et du canon du Nouveau-Testament.</i>	2 heures.
<i>Exégèse du Nouveau-Testament.</i> — Le livre des Actes des Apôtres.	2 »
<i>Lecture cursive du Nouveau-Testament.</i> — Les Epîtres aux Corinthiens.	4 »
<i>Introduction à la théologie</i> (Encyclopédie).	4 »
M. Gaston FROMMEL, prof. ord.	
<i>Dogmatique systématique.</i>	4 heures.
M. Hippolyte BALAVOINE, prof. ord.	
<i>Théologie morale.</i> — La morale chrétienne. Principes et Préceptes.	3 heures.
<i>Diction.</i>	4 »
M. Marc DORET, prof. ord.	
<i>Théologie pastorale.</i> — I. L'initiateur de la cure d'âme. Histoire du pastorat. Droit au pastorat. — II. Préparation au pastorat. — III. Conditions du pastorat. — IV. Activité pastorale.	4 heures.
<i>Exercices homilétiques.</i>	4 »
<i>Exercices de prédication.</i> — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation philologique du Nouveau-Testament.</i> — Evangile selon St-Matthieu. Apocalypse.	2 heures.
M. Henri RŒHRICH, pasteur.	
<i>Chant religieux.</i> — Théorie et exercices pratiques.	4 heure.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

¹ Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

Faculté de Médecine

M. le professeur A. D'ESPINE, doyen

M. LASKOWSKI, prof. ord.

Anatomie générale. — Les organes des sens. — Splanchnologie : appareil de la digestion, appareil de la respiration, appareil urinaire, les organes génitaux. 6 heures.
Conférences pratiques d'anatomie normale. 6 »
Exercices pratiques de dissection. — Tous les jours, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

M. PREVOST, prof. ord.

Physiologie. — Physiologie de la nutrition. 6 heures.
Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire. Tous les jours.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. ETERNOD, prof. ord.

Histologie normale. — Première partie : Histologie générale. 3 heures.
Embryologie. — Deuxième partie. 3 »
Stomatologie. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Première partie : partie normale. 2 »
Laboratoire d'embryologie. — Tous les jours, sauf le jeudi.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi.

M. ZAHN, prof. ord.

Anatomie et physiologie pathologiques générales. 6 heures.
Cours d'autopsies et de démonstrations pathologiques. 6 »
Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique, pour recherches spéciales.
 — Tous les jours.

M. REVILLIOD, prof. ord.

Clinique et policlinique médicales. 7 h. $\frac{1}{2}$.

M. JULLIARD, prof. ord.

Clinique et policlinique chirurgicales. 7 h. $\frac{1}{2}$.

M. Alfred VAUCHER, prof. ord.

Clinique obstétricale et gynécologique. 5 heures.
Cours théorique d'accouchement. 2 »
Cours théorique de gynécologie. 2 »

M. D'ESPINE, prof. ord.

Pathologie interne. — Maladies du tube digestif et de ses annexes. — Maladies des reins. — Dyscrasies, anémies. — Maladies de nutrition. 3 heures.
Cours pratique d'auscultation et de percussion. 4 »

M. J.-L. REVERDIN, prof. ord.

Pathologie chirurgicale générale. 3 heures.
Pathologie chirurgicale spéciale. — Maladies chirurgicales du cou. 2 »

M. A. MAYOR, prof. ord.

Thérapeutique. — Antiseptiques. — Modificateurs du système nerveux, de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire. Diurétiques. Emménagogues. 3 heures.
Matière médicale et pharmacologie. — Étude

des drogues simples, de leurs dérivés et des produits médico-chimiques employés comme antiseptiques, comme agents modificateurs du système nerveux, des appareils circulatoire et respiratoire, comme diurétiques et emménagogues. 4 heure.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours.

M. VINCENT, prof. ord. (Suppléant : D^r DE MARIGNAC).

Hygiène. — Hygiène publique et privée. 2 heures.

M. Gosse, prof. ord.

Médecine légale avec exercices pratiques. — Médecine légale du code pénal. 4 heures.

M. J. BRUN, prof. ord.

Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie et microscopie pharmaceutique.
 Microscopie pharmaceutique. 4 heures.
Pharmacognosie et pharmacie. 2 heures.

M. J. MARTIN, prof. ord.

Psychiatrie. — Cours clinique et théorique. 2 heures.

M. G. HALTENHOFF, prof. extr.

Clinique ophtalmologique. 2 heures.
Ophtalmologie. 1 »

M. le D^r Auguste REVERDIN, prof. extr.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. 2 heures.

M. le D^r H. OLTRAMARE, prof. extr.

Maladies vénériennes et cutanées. 4 heure.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D^r CORDÈS.

Obstétrique. 2 heures.

M. le D^r LADAME.

L'anatomie fine des centres nerveux avec applications à la physiologie et à la pathologie. 2 heures.

M. le D^r Ed. MARTIN.

Clinique des maladies des enfants (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas). 4 1/2 h.

M. le D^r L^s MÉGEVAND.

Microscopie appliquée à la médecine légale. 4 heure.

M. le D^r KUMMER.

Cours pratique de diagnostic chirurgical avec conférences de pathologie externe. 2 heures.

M. le D^r FROELICH.

Répétitions pratiques d'ophtalmologie. 2 heures.

M. le D^r RUEL.

Répétitoire de médecine interne. 2 heures.

M. le D^r H. CRISTIANI.

Cours théorique et pratique de bactériologie. 2 heures.

M. le D^r BOURCART.

La médication par l'exercice (Gymnastique suédoise et massage spécialement en gynécologie). 2 heures.

M. le D^r PATRU.

Répétitoire d'obstétrique. 2 heures.

M. le D ^r MAILLART.	
<i>Cours de diagnostic médical.</i>	2 heures.
M. le D ^r THOMAS.	
<i>Conférences de thérapeutique clinique infantile.</i>	1 heure.
M. le D ^r BUSCARLET.	
<i>Chirurgie pratique.</i>	1 heure.
M. le D ^r DUPRAZ.	
<i>Anatomie normale et pathologique des régions dans leurs rapports avec la chirurgie.</i>	2 heures.
M. le D ^r KESER.	
<i>Hydrothérapie, électricité médicale et radiographie.</i>	1 heure.
M. le D ^r AUDEOUD.	
<i>Hygiène et diététique de l'enfance.</i>	1 heure.
M. le D ^r WYSS.	
<i>Cours d'otologie et de polyclinique oto-laryngologique.</i>	2 heures.
M. le D ^r BÉTRIX	
<i>De la thérapeutique gynécologique (cours théorique).</i>	1 heure.
— Cours pratique, dont le sujet sera annoncé plus tard.	1 »
M. le D ^r DE SEIGNEUX.	
<i>Répertoire d'obstétrique. — Répertoire de gynécologie. — Polyclinique obstétricale.</i>	1 heure.
M. le D ^r O. BEUTTNER.	
<i>Répertoire de gynécologie.</i>	2 heures.
<i>Cours des opérations obstétricales.</i>	

M. le D ^r BRAUN.	
<i>Électrothérapie.</i>	1 heure.
M. le D ^r E. GUDER.	
<i>Exercices pratiques de rhinologie, d'otologie et de laryngologie.</i>	2 heures.

CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui par des diplômes justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

N.B. Pour subir les examens fédéraux de médecine et de pharmacie, les candidats doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral¹.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grades.

Sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

PLAN DES ÉTUDES MÉDICALES²

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

² Ce plan d'études est conforme à celui qui a été adopté par la Conférence des délégués de toutes les Facultés de médecine de la Suisse en date du 15 novembre 1891. — Il n'est pas obligatoire.

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre) : Travaux pratiques d'anatomie comparée et au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Conférences et travaux pratiques de dissection.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale.

Exercices pratiques : Conférences et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques de médecine opératoire.

CINQUIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique

ophthalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physique expérimentale (première partie), 4 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 3 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 2 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h.; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie*; de *Botanique*; de *Physique*; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants.)

N. B. L'examen professionnel fédéral peut être aussi subi à Genève, conformément au dernier règlement du 19 mars 1888 ¹.

¹ Se trouve au Bureau de l'Université.

Le présent programme est approuvé pour le semestre d'hiver 1899-1900.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique,

G. FAVON.

Genève, le 24 juin 1899.

Extrait du Règlement approuvé par le Conseil d'État

LE 6 OCTOBRE 1896

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 1 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

Pour le grade de docteur 200 francs ;

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1° Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; en droit ; en théologie, Diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.

3° Docteur ès lettres ; en sociologie ; en philosophie ; ès sciences ; en droit ; en théologie ; en médecine.

4° La Faculté des Lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en droit, ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires; on peut se les procurer au *Bureau du Secrétaire-caissier de l'Université*.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures; en outre, pendant l'hiver, de 8 heures à 10 heures du soir. Pendant les vacances d'été, de 8 heures à midi seulement.

La salle Naville, ouverte à la Bibliothèque publique depuis Décembre 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et aux étudiants qui font des travaux de longue haleine.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie, M. le professeur Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin, M. John Briquet.

Sont aussi accessibles aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Cabinet de numismatique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, le *Musée des Arts décoratifs*, l'*Ariana*, et, à l'Athénée, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, 5, quai du Mont-Blanc.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion

(élu pour 4 ans, à dater du 1^{er} novembre 1896).

MM. FAVON, Georges, Conseiller d'Etat, *président*.

GOSSE, H.-G., prof.

NAVILLE, Adrien, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.



PRIX THÉODORE CLAPARÈDE

L'Université décernera, en janvier 1901, un prix de *six cents francs*, au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 15 Juin 1900.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois ;

b) les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

ART. 2. Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1900, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} octobre 1899.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1894).

La Faculté des Sciences décernera, en janvier 1901, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} octobre 1900.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1895).

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

PRIX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1900, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1899.

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1901, un prix de littérature française de *trois cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} novembre 1900.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Ströhl-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en janvier 1901, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux aspirants (littérature pure, à l'exclusion des nouvelles et romans, histoire littéraire, critique littéraire, philologie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1900.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 fr.

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

Ce prix qui doit être décerné en 1902 sera annoncé ultérieurement.

PRIX EDGAR AUBERT

La Faculté de Droit décernera, pendant le semestre d'hiver 1899-1900, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de droit fédéral. — La valeur de ce prix est fixée à cinq cents francs.

Sont admis à concourir tous les étudiants suisses sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} octobre 1899.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

PRIX FONDÉS par M. ARTHUR CHENEVIÈRE

Prix Chenevière-Munier.

Ce prix qui doit être décerné en 1902 sera annoncé ultérieurement.

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en janvier 1900, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'Apologétique d'Origène d'après le Contre Celse.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de théologie avant le 15 octobre 1899.

Prix Munier.

La Faculté décernera en janvier 1901 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'Épître à Diognète : sa place dans la morale chrétienne du second siècle.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 15 octobre 1900.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

(Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.)

Le 31 décembre 1901 il sera décerné un prix de *douze cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La politique des prophètes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 31 mai 1901.

Sont admis à concourir :

- a) Les pasteurs des églises nationales de la Suisse romande.
- b) Les autres pasteurs ainsi que les gradués en théologie ayant étudié deux ans dans la Faculté de Théologie de Genève.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

(Prix offert par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.)

Il sera décerné en juin 1900 :

1° Un prix de *deux cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La morale du Deutéronome.

2° Un prix de *deux cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etude comparée des 95 thèses de Luther et des 67 thèses de Zwingli.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1900.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX BIZOT

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1900, un prix de *douze cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Des résultats de la sérothérapie dans les affections chirurgicales et obstétricales.

Les mémoires devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1^{er} novembre 1899.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

- a) Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève.
- b) Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme¹.
- c) Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, depuis quatre ans au plus¹ à partir de la publication du programme, ayant subi les examens fédéraux.

Les mémoires doivent être manuscrits et rédigés en langue française.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par

¹ A partir de 1895.

conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Deux prix Bizot ont été annoncés par erreur dans le programme du semestre d'été 1899 comme devant être décernés au commencement de 1901. Ces prix ne seront pas décernés.

PRIX DE LA FACULTÉ

La Faculté de Médecine décernera, en janvier 1900, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 octobre 1899.

La Faculté de Médecine décernera en janvier 1901 un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 23 octobre 1900.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

Sont admis à concourir :

- a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté;
- b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus.
- c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Les autres prix seront annoncés plus tard.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

Charles SORET, recteur.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.
 Bedot, Maurice, rue de Candolle, 16.
 Borgeaud, Charles, rue de l'Observatoire, 15.

- MM. Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.
 Bridel, Louis, Avenue de la Croisette, 4, Roseraie.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.
 Cailler, Charles, rue de l'École-de-Chimie, 4.
 Chaix, Paul, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 8.
 Chodat, Robert, Grande-Boissière.
 De Crue, Francis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 Doret, Marc, rue St-Léger, 2.
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
 Éternod, Auguste, avenue Industrielle, 15, Acacias.
 Favon, Georges, boulevard de Plainpalais, 33.
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9, Plainpalais.
 Frommel, Gaston, Grange-Canal.
 Galopin, Charles, rue de Hollande, 12.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.
 Gautier, Raoul, Cognny.
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.
 Girard, de, Eugène, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6.
 Gosse, Hippolyte, rue des Chaudronniers, 7.
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.
 Græbe, Charles, boul. des Philosophes, 28.
 Guye, Philippe-A., rue de Candolle, 20.
 Haltenhoff, George, Molard, 8.
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6, Champel.
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
 Martin, Alfred, Fusterie, 11.
 Martin, Johannes, les Vernaies, Plainpalais.
 Martin, Ernest, Grand-Rue, 39.
 Mayor, Isaac, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Montet, Edouard, villa les Grottes, 59.
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.
 Muret, Ernest, rue Pierre-Fatio, 15.
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.
 Nicole, Jules, rue Maurice, 2.
 Oltramare, Gabriel, Grottes, 21.
 Oltramare, Hugues, rue de la Corratierie, 11.
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.
 Pantaleoni, Maffeo, route de Malagnou, 20.
 Pictet, Amé, Terrasse St-Victor, 2.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Redard, Émile, quai Pierre-Fatio, 4.
 Rehfous, Louis, rue du Commerce, 6.

- MM. Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.
 Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.
 Sarasin, Charles, place de la Taconnerie, 7.
 Saussure, de, Ferdinand, Creux-de-Genthod.
 Seitz, Charles, avenue Marc-Monnier, Champel.
 Soret, Charles, rue Eynard, 8.
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 9, Champel.
 Tavan, Edouard, Hauts-Crêts de Champel, 39.
 Thury, Marc, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Plainpalais.
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.
 Wuarin, Louis, rue de Candolle, 24.
 Yung, Émile, rue du Mont-Blanc, 4.
 Zahn, Frédéric-Guillaume, boulevard du Pont-d'Arve, 22.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Ackermann, Edwin, rue de Carouge, 17.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Alexis, route de Frontenex, 16.
 Bally, Charles, rue du Mont-Blanc, 21.
 Bétrix, Albert, rue du Rhône, 33.
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.
 Bonna, Auguste, rue Eynard, 8.
 Bourcart, Maurice, Molard, 15.
 Braun, Jean, boul. de la Tour, 6.
 Briquet, John, Tranchées de Rive, 11.
 Buscarlet, Francis, rue Petitot, 12.
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
 Claparède, Edouard, chemin de Champel, 14.
 Claparède, de, Hugo, rue du Conseil-Général.
 Combothecra, Xénocrate, boulevard du Pont-d'Arve, 14.
 Cordès, Auguste, rue Bellot, 12.
 Courvoisier, Henri, avenue de Lancy, 12, Plainpalais.
 Crépieux, Pierre, rue de Carouge, 63.
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.
 Dunant, Émile, rue Daniel-Colladon, 3.
 Dunant, Philippe, Grand-Mézel, 4.
 Dupraz, Alfred, rue de Rive, 25.
 Dutoit, Paul, chemin de Malagnou, 14.
 Fehr, Henri, rue Gevray, 19.
 Froelich, Louis, cours de Rive, 14.
 Fuhrmann, Otto, boul. de Plainpalais, 33.
 Kehrmann, Friedrich, boul. des Philosophes, 16.
 Keser, Samuel, place de Champel, 1.
 Kummer, Ernest, boulevard du Théâtre, 2.

- MM. Ladame, Paul, Rue de Candolle, 20.
 Lender, Alfred, chemin du Nant, E.-V.
 Lyon, Joseph, Grand-Bureau, 27.
 Maillart, Hector, rond-point de Plainpalais, 4.
 Martin, Édouard, chemin de Malagnou, 1.
 Mégevand, Louis, boulevard du Pont-d'Arve, 16.
 Mercier, Henri, rue de la Plaine, 3.
 Odier, Gabriel, rue du Rhône, 60.
 Patru, Charles, rue du Commerce, 9.
 Pearce, Francis, rue Gutenberg, 6.
 Ritter, Étienne, rue du Mont-de-Sion, 4.
 Rodrigue, Alice, cours de Rive, 12.
 Roget, F., chemin Malombré, 14, Champel.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Rœhrich, Henri, Montrillant, 23 bis.
 Rüst, Charles, boul. Carl-Vogt, 34.
 Schépiloff, Catherine, rue St-Victor, 6.
 Schneegans, Auguste, rue de Carouge, 43.
 Seigneux, de, Raoul, cours des Bastions, 2.
 Thomas, Emile, rue de Candolle, 18.
 Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.
 Ullmann, Fritz, rue de Candolle, 15.
 Vulliétty, Henri, rue des Alpes, 5.
 Wiede, F., Versoix.
 Winiarski, Léon, Prilly près Lausanne.
 Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.
 Zbinden, Louis, rue de Lausanne, 4.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Demont, Louis, quai des Bergues, 7.

Bureau au Bâtiment universitaire.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures, le jeudi de 9 heures à midi seulement.

Concierge.

M. Barrilliet, Jules., Bâtiment de l'Université.